

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 11 octobre 2021 à la Salle de la Crosette

Il est 20h16 lorsque M. Grégoire TAVERNIER, Président du Conseil ouvre la séance.

1. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents	:	36
Membres excusés	:	4
Membres non excusés	:	0

Se sont excusés pour cette séance : Mmes Carole BONVIN, Corinne COLLE-DEMONT, MM. Quentin BERARD et Jean-Daniel BULA.

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré. M. TAVERNIER donne quelques explications quant à la manière dont le quorum fonctionne : à savoir que la moitié des membres plus 1 doit être présent (21) afin que l'assemblée puisse valablement délibérer et c'est le cas ce soir.

L'ordre du jour prévoit :

- 1) Appel.
- 2) Assermentations.
- 3) Approbation des procès-verbaux :
 - a) de la séance du 7 juin 2021
 - b) de la cérémonie d'installation des autorités communales du 16 juin 2021
- 4) Correspondances
- 5) Communications du bureau
- 6) Communications municipales et échéancier
- 7) Election d'un membre à la commission Gestion-Finances
- 8) **Préavis 2/2021** Autorisation de plaider dans tous les litiges relevant de la compétence du Juge de Paix, du Président du Tribunal d'arrondissement de la Côte, du Tribunal d'arrondissement de la Côte et du Tribunal fédéral
- 9) **Préavis 3/2021** Demande d'autorisation générale de placer les disponibilités communales auprès des établissements faisant partie des banques cantonales suisses, des grandes banques suisses et des membres de l'Union Suisse des banques régionales et de Postfinance
- 10) **Préavis 4/2021** Autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, avec une limite (art. 4 al. 1^{er} ch. 6 LC) et autorisation pour engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, avec une limite et les modalités (art. 11 du règlement sur la comptabilité des communes).
- 11) **Préavis 5/2021** Arrêté d'imposition pour les années 2022 à 2024
- 12) **Préavis 6/2021** Crédits d'étude pour la réalisation des études préliminaires à l'élaboration d'un plan d'affectation dans le secteur « la Pale » ainsi que pour l'élaboration de l'avant-projet de réaménagement de la traversée de localité et des espaces publics du centre village
- 13) Propositions individuelles.
- 14) Divers.

L'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune modification, il sera suivi tel que prévu.

2. Assermentations

M. TAVERNIER demande à Mmes Capucine ESPANA, Nehla MEIER, MM. Yan BORBOEN, Patrick GOETTE et Joseph LASSER de venir se présenter devant la table du bureau afin de procéder à leurs assermentations. M. TAVERNIER lit le serment stipulé à l'art. 5 du Règlement du Conseil Communal et demande à chacun de prêter serment en disant « Je le promets ». M. LASSER, 1^{er} suppléant, est assermenté en remplacement de M. Alain FAVRE, démissionnaire au 1.9.2021 en raison de son déménagement de la Commune.

3. a) Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 7 juin 2021

M. ZAHNER revient sur la remarque énoncée par Mme FLURY POFFET, qui signalait que l'Association Soleil d'Automne avait été intégrée dans la « gestion des déchets ». Il se dit choqué par cet amalgame. MM. TAVERNIER et MONNIN le rassure en précisant qu'il y a eu une inversion de page et qu'il s'agit d'une malencontreuse erreur.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 7 juin 2021 est accepté par 34 voix et 2 abstentions. M. TAVERNIER prie Mme PALPACUER de le signer. Il le paraphe également.

b) Approbation du procès-verbal de la cérémonie d'installation des autorités communales du 16 juin 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 16 juin 2021 est accepté par 34 voix et 2 abstentions. M. TAVERNIER prie Mme PALPACUER de le signer. Il le paraphe de son côté.

4. Correspondances

08.06.2021	Réception d'un courrier de la direction générale des affaires institutionnelles et des communes remerciant les bureaux électoraux pour le bon déroulement des élections communales 2021.
13.06.2021	Réception d'un courriel de remerciements de M. Luc Patiny (ancien membre du Conseil) suite aux condoléances adressées lors du décès de son papa.
30.08.2021	Courrier de condoléance à la famille de M. Gérard Borboën
02.09.2021	Réception de la démission, avec effet au 1.9.2021, de M. Alain Favre et réponse à sa démission
11.09.2021	Instructions de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes, relatif aux mesures sanitaires à appliquer lors des réunions de Conseil Communal.
24.09.2021	Carte de remerciements reçue de la part de la famille Borboën
30.09.2021	Réception des rapports de la commission Gestion-Finances et de la commission technique concernant les préavis traités ce soir.
30.09.2021	Courrier à M. Le Préfet l'informant de notre séance de ce jour.

5. Communications du bureau

M. TAVERNIER a deux annonces à faire :

Une séance supplémentaire du Conseil est fixée le 15 novembre 2021. Cette information a déjà été transmise à tous les membres du Conseil.

Le traditionnel souper saucisses de la Paroisse aura lieu le samedi 20 novembre prochain à la salle de la Crosette.

6. Communications municipales et échéancier

M. MONNIN tient en préambule à remercier la secrétaire du Conseil Mme Françoise PALPACUER qui a assumé un remplacement à la Commune durant les quelques mois pendant lesquels Mme GEVISIER, secrétaire Municipale, a dû s'absenter pour des raisons de santé. Ses remerciements vont également à Mme Keti JANEV, secrétaire du Contrôle des Habitants, qui a assuré l'intérim de Mme GEVISIER durant cette période. Grâce à ces solutions, l'administration communale a pu continuer à fonctionner. L'assemblée l'applaudit.

Denges a fait la une de la presse ces derniers jours pour différentes raisons. La plus dramatique fut l'accident survenu sur le chantier des Ochettes où une grue de 80 tonnes s'est effondrée en travers de la route cantonale endommageant 2 maisons.

Les pensées de M. MONNIN vont tout spécialement à la famille occupante de l'une de ces habitations. On peut qualifier de miracle le fait qu'il n'y ait eu aucun mort et blessé. La Commune a géré les conséquences du mieux qu'elle pouvait. Il a fallu dans un premier temps faire débarrasser du milieu de la route la grue. 2 jours après la circulation a pu reprendre non sans avoir mis la pression sur les différentes entreprises intervenantes. M. MONNIN rassure l'assemblée sur le fait que la responsabilité communale n'est aucunement engagée dans cet accident. Une enquête est en cours. La responsabilité de la commune a été principalement de s'assurer que les locataires de la Route du Lac 1 (dont une partie du toit a été arraché) puissent être en sécurité. Ils ont été pris en charge à la maison de commune. M. MONNIN a exigé de la part des entreprises que des solutions d'hébergement soient mises en place. Deux locataires ont toutefois pu réintégrer leur appartement quelques jours après, mais la locataire dont l'appartement a été le plus abîmé s'est vu proposer un logement de remplacement à Ecublens sauf qu'entre-temps, une autre solution a été trouvée.

La presse a également fait mention du site archéologique d'importance qui a été mis à jour sur le chantier MBC. Lors de la mise à l'enquête, des sondages avaient révélé des découvertes historiques. A ce jour 40 tombes datant d'environ 1000 ans avant Jésus-Christ ont été répertoriées. La question s'est posée de savoir s'il était possible de visiter le site. M. MONNIN a obtenu l'autorisation du responsable pour organiser une visite groupée des lieux. Les personnes intéressées devront s'inscrire auprès de la secrétaire du Conseil.

7. Election d'un membre à la commission Gestion-Finances

M. TAVERNIER demande à **M. Yan BORBOEN** s'il accepte de se présenter à la **commission Gestion-Finances**. Il n'y a pas d'autres candidatures.

M. BORBOEN accepte et il est élu tacitement sous les applaudissements de l'assemblée.

Avant de passer à l'examen des divers préavis, M. TAVERNIER donne quelques explications sur la manière dont fonctionnent les Commissions lorsqu'elles reçoivent des préavis à traiter.

M. MONNIN précise que les préavis 2-3-4/ 2021 sont des objets habituels en début de législature que la loi sur les Communes oblige à traiter.

8. Préavis 2/2021 – Autorisation de plaider dans tous les litiges relevant de la compétence du Juge de Paix, du Président du Tribunal d'arrondissement de la Côte, du Tribunal d'arrondissement de la Côte et du tribunal Fédéral

M. TAVERNIER invite Mme MENU pour la commission Gestion-Finances à donner lecture du rapport avec les conclusions.

La discussion est ouverte.

Aucune remarque, ni observation n'est formulée.

Le préavis 2/2021 est accepté, tel que présenté par la Municipalité, à l'unanimité (35 voix).

9. Préavis 3/2021 – Demande d'autorisation générale de placer les disponibilités communales auprès des établissements faisant partie des banques cantonales suisses, des grandes banques suisses et des membres de l'Union Suisse des banques régionales et de Postfinance

M. TAVERNIER invite Mme MENU pour la commission Gestion-Finances à donner lecture du rapport avec les conclusions.

La discussion est ouverte.

Aucune remarque, ni observation n'est formulée.

Le préavis 3/2021 est accepté, tel que présenté par la Municipalité, à l'unanimité (35 voix).

10 Préavis 4/2021 – Autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, avec une limite (art. 4 al. 1^{er} ch. 6 LC) et autorisation pour engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, avec une limite et les modalités (art 11 du règlement sur la comptabilité des communes)

M. TAVERNIER invite Mme MENU pour la commission Gestion-Finances à donner lecture du rapport avec les conclusions.

La discussion est ouverte.

Aucune remarque, ni observation n'est formulée.

Le rapport 4/2021 est accepté, tel que présenté par la Municipalité, à l'unanimité (35 voix).

11. Préavis 5/2021 – Arrêté d'imposition pour les années 2022 à 2024

M. TAVERNIER invite Mme MENU pour la commission Gestion-Finances à donner lecture du rapport avec les conclusions.

La discussion est ouverte.

M. ZAHNER souhaite savoir ce qui est prévu dans les investissements futurs, notamment concernant une adaptation de la déchetterie, car le nombre d'habitants de la Commune ne va pas tarder à augmenter.

M. COLLE lui répond que diverses possibilités sont actuellement à l'étude. L'une d'entre elle consisterait à rajouter plus de passages de la déchetterie mobile (actuellement 1 x par mois). Une autre opportunité serait de collaborer avec d'autres communes environnantes qui envisagent l'agrandissement de leur déchetterie. Il ajoute que les encaissements actuels permettent 1 déchetterie par mois, mais l'arrivée de nouveaux habitants pourrait influencer positivement sur ces encaissements.

Complément d'information de M. MONNIN : la gestion des déchets se fait par l'intermédiaire d'un compte « fermé » qui est alimenté par les recettes des sacs taxés ainsi que les taxes individuelles. Les recettes et les coûts doivent être équilibrés. S'il devait y avoir une modification, la taxe déchets devrait alors être augmentée avec soumission préalable au Conseil Communal. Le taux d'imposition n'a aucune influence sur la déchetterie.

M. ZAHNER veut encore savoir si les horaires de la déchetterie vont être modifiés.

M. COLLE reconferme que le sujet déchetterie est à l'étude.

M. TAVERNIER pense utile que M. MONNIN explique les taxes d'infrastructure.

M. MONNIN développe : en 2014 le Conseil Communal a voté un préavis sur les taxes d'infrastructure, qui n'existaient pas auparavant. Lorsqu'un quartier se construisait la Commune avait la possibilité de négocier avec le constructeur pour obtenir de sa part une participation pour les équipements communautaires. Une motion, présentée au Grand conseil par M. Jacques Haldy, maintenant inscrite dans la loi a toutefois permis de fixer des règles quant à cette taxe. Cette loi stipule que lorsqu'un plan d'affectation prévoit la création de nouvelles zones à bâtir, les communes peuvent faire participer les propriétaires aux frais d'équipement. Sur cette base, les deux nouveaux plans de quartier ont permis d'encaisser cette taxe. A titre d'exemple, la 1^{ère} étape du plan de quartier des Ochettes a généré un encaissement de CHF. 560'000.00. Un constructeur qui veut obtenir un permis de construire a l'obligation de s'acquitter de cette taxe.

Aucune autre remarque, ni observation n'étant formulée, M. TAVERNIER clôt la discussion

Le préavis 5/2021, tel que présenté par la Commune, est accepté à l'unanimité (35 voix).

12. Préavis 6/2021 – Crédits d'étude pour la réalisation des études préliminaires à l'élaboration du plan d'affectation dans le secteur « la Pale » ainsi que pour l'élaboration de l'avant-projet de réaménagement de la traversée de localité et des espaces publics du centre du village

M. TAVERNIER invite Mme MENU pour la commission Gestion-Finances et Mme SEBASTIANI-NICOLLERAT pour la commission technique de donner lecture de leur rapport respectif avec les conclusions.

La discussion est ouverte.

Mme SCHOLZ s'interroge sur la remarque de la page 8 indiquant une pression exercée par certains propriétaires sur la valorisation du statu quo. De quoi s'agit-il ?

M. MONNIN explique que si la Commune ne prend pas l'initiative d'élaborer ce genre de préavis, c'est le Canton qui décidera. Or la réflexion municipale a été de se prémunir face à ce genre de situation. Une présentation a d'ailleurs déjà été faite au Canton ce qui a permis de stopper toutes nouvelles constructions. Par exemple,

une partie de la zone de la Pale comprenant l'ancien bâtiment Roth et Sauter est à l'abandon. Le propriétaire voulait implanter un projet grandiose qui a pu être bloqué en attendant la mise en place du nouveau plan d'affectation.

Mme EIGENHEER a lu ce projet avec attention. Elle remercie la Municipalité pour cette initiative mais s'interroge d'une part sur le pourquoi de choisir la zone de la Pale et le centre du village au détriment de tout le village et d'autre part si le dépôt des MBC est considéré comme une industrie lourde. Elle estime également important d'avoir des informations sur les futures constructions prévues.

M. MONNIN argumente que le site des MBC est une parcelle privée. La mise à l'enquête a été faite dans les règles. Ce genre de constructions ne fait pas l'objet d'une décision du Conseil Communal. La construction qui sera érigée sera un dépôt pour stationnement de bus, pas assimilable à une industrie lourde. Pour en revenir au plan d'affectation de la Pale lié à la traversée du village, le vœu de la Municipalité serait de pouvoir supprimer totalement le trafic poids lourds, ce qui reste toutefois hypothétique car la Pale est une zone d'activités industrielles, mais l'idée serait que le transit Sud-Nord ne se fasse plus par le centre du village. Cette proposition a reçu un accueil favorable du Canton. La réflexion a donc débouché sur la possibilité de créer une zone 20 km/h (piétons prioritaires), profitant du nouveau plan de quartier des Ochettes. L'idéal serait d'aménager cette zone jusqu'à la RC 1. L'objectif de la Municipalité est, en accord avec la zone Pale de donner la priorité à la mobilité douce.

Mme EIGENHEER insiste pour connaître les enjeux d'aménagement dans d'autres zones de Denges.

M. MONNIN pense que le plan d'affectation représente un des derniers grands projets du village en termes de qualité de vie, que la Municipalité a à cœur de voir se réaliser. Pour rappel, il y a déjà eu l'interdiction du trafic sur le Monteiron (à l'exception des exploitants agricoles). Un nouvel éclairage a aussi permis de sécuriser ce secteur.

M. ANDRE se questionne quant à la zone 20km/h. Est-ce qu'une étude a également été faite sur l'impact du trafic du Chemin de l'Eglise ?

M. MONNIN réplique que pour pouvoir élaborer une étude, l'accord du Conseil doit être avalisé pour ce préavis.

Mme ESPANA estime qu'il avait déjà été difficile de mettre le centre du village en zone 30 km/h. Alors pour la zone 20 ?

M. MONNIN : la zone 30 km/h date d'une dizaine d'années environ. Le Canton a, entre temps modifié son état d'esprit, mettant en avant la mobilité douce. Si l'on prend pour exemple les derniers aménagements de la RC 1, on peut se rendre compte de l'importance que le Canton donne à la mobilité douce. M. MONNIN est confiant quant à la mise en place de cette zone 20 km/h.

M.D'ETERNOD aimerait clarifier le point 5.1. du préavis. Puisque les 2 projets ne sont pas liés, comment seront-ils traités ?

Pour pouvoir en discuter avec le Canton dans le but d'obtenir un avis favorable, M. MONNIN juge qu'il est indispensable que ces deux projets soient réunis. L'accueil cantonal sera facilité si l'on présente d'une part un projet prévoyant la diminution du trafic des poids lourds et d'autre part un changement de plan d'affectation.

M. SCHERZ s'inquiète de savoir si les propriétaires seront avertis notamment concernant la circulation des camions.

Affirmation de M. MONNIN qui précise que tous les propriétaires seront consultés dans le cadre de l'élaboration du plan d'affectation.

M. SCHERZ suggère qu'on rappelle le nombre de camions traversant le village.

Cette question avait déjà été abordée lors d'une précédente assemblée affirme M. MONNIN car les principaux problèmes générés par les camions sont notamment le croisement ainsi que la sécurité des enfants. Lors des discussions avec le Canton, la Municipalité a mis en évidence l'accès principal à la zone de la Pale par la RC1. L'un des projets du Canton était de faire de la Pale une zone d'industries lourdes et soucieux de ne pas en arriver à ce stade, la Municipalité a mis sur pied ce préavis.

M. SCHERZ pense qu'il est mieux de réunir tous les propriétaires en même temps plutôt qu'en deux groupes comme il est indiqué dans le préavis.

M. MONNIN le rassure à ce sujet.

Si le préavis n'est pas accepté par le Conseil est-ce que le Canton pourrait s'imposer questionne M. GOETTE ?

M. MONNIN estime qu'en étant pro actifs, cela permettra de « faire tomber les barrières ». Il y a quelques années, le Canton jugeait qu'il y avait trop de zones d'activités et elles ont été reconverties en zone logements. Quelques années plus tard, c'est une pénurie de zones industrielles qui prédomine et le Canton a le pouvoir de l'imposer.

Si Denges résiste insiste M. GOETTE est-ce que le Canton pourra s'imposer dans d'autres communes ?

M. MONNIN ajoute qu'à ce stade, il s'agit de réflexions.

M. ZAHNER félicite les Municipaux pour ce projet. Il pense aussi que les deux objets doivent être liés, car d'une part la zone de la Pale tombe en désuétude et d'autre part la zone 20 km/h correspond à une vision du futur.

Aucune autre remarque, ni observation n'étant formulée, M. TAVERNIER clôt la discussion

Le préavis 6/2021, tel que présenté par la Commune, est accepté à l'unanimité (35 voix).

13. Propositions individuelles

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du conseil.

14. Divers

M. ZAHNER souhaiterait étendre l'invitation de visiter les fouilles archéologiques à tous les habitants du village.

M. MONNIN va regarder s'il est possible de proposer cette visite à tous, mais il n'est toutefois pas envisageable de mettre en place des « portes ouvertes ».

M. CHRISTEN exprime sa satisfaction pour le vote positif du préavis 6/2021. Il félicite également les instigateurs de la magnifique enseigne posée sur la façade de la maison de commune.

Mme ROSE demande si le loto aura lieu cette année.

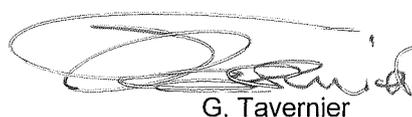
M. MONNIN répond que cette manifestation est du ressort des sociétés locales mais il a appris de source sûre qu'elle aura lieu en mars 2022.

M. CHRISTEN communique que l'inscription au souper saucisses pourra se faire par un lien Internet qui sera transmis à tous les membres du Conseil.

M. TAVERNIER signale que la secrétaire du Conseil a transmis à tous un lien sur KDRIVE pour la consultation des documents relatifs aux séances du Conseil. Les membres qui souhaitent désormais ne plus recevoir de format papier devront signer un document confirmant leur accord.

A 21.30h, plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Le Président



G. Tavernier



La Secrétaire



F. Palpacuer